



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 29 octobre 2019

A l'occasion de la journée mondiale de l'AVC, Adrien Taquet, Secrétaire d'Etat auprès de la Ministre des Solidarités et de la Santé, réaffirme la nécessité de mieux connaître les signes et d'agir pour prévenir les séquelles de l'AVC chez les enfants

Le ministère des Solidarités et de la santé et le centre national de référence de l'AVC de l'enfant en lien avec ses partenaires, sociétés savantes (société française neurovasculaire, société française de médecine d'urgence et société française de neuroradiologie) et associatifs (France AVC), souhaitent renforcer l'information sur les signes de l'AVC chez les plus petits et l'importance d'une prise en charge rapide et adaptée.

Face à cette pathologie qui touche près de 1 000 enfants et adolescents chaque année, le secrétaire d'Etat en charge de la Protection de l'enfance tient à souligner l'importance d'une meilleure information et d'une sensibilisation du grand public afin de mieux en repérer les signes avant-coureurs et en prévenir les séquelles.

Moins connu que chez l'adulte, l'AVC de l'enfant représente pourtant une urgence vitale dans la plupart des cas et peut entraîner des séquelles lourdes et handicaps. La plupart de ces AVC survient chez des enfants en bonne santé et de façon soudaine et les signes peuvent être identiques à ceux des adultes : déformation de la bouche, faiblesse du côté du corps, troubles de la parole, crises convulsives...

Seule la moitié de ces AVC a une cause identifiée (malformation congénitale, pathologie cardiaque...) et près de 70% des enfants gardent des séquelles telles qu'un handicap physique et/ou détérioration des capacités intellectuelles.

Chez les enfants et les adolescents, son traitement rapide réduit considérablement le risque de séquelles. Il nécessite une prise en charge rapide et coordonnée des professionnels pour l'acheminement des personnes victimes vers les 135 unités neuro-vasculaires (UNV) réparties sur tout le territoire, les 37 centres de neuroradiologie interventionnelle (NRI) ou les structures des urgences disposant d'un recours aux UNV par la téléconsultation et téléexpertise (plus de 111 établissements).

La France améliore chaque année ses prises en charge thérapeutiques : depuis 2003, la thrombolyse diminue de 10% les risques de décès et handicap, et depuis 2015, l'activité de thrombectomie diminue de 20% les risques de décès et handicap.

Chez les enfants, dont le cerveau est en développement, une lésion peut n'apparaître que plusieurs années après l'accident sous la forme d'un retard psychomoteur ou des difficultés scolaires d'où l'importance du projet thérapeutique personnalisé et d'un accompagnement par une équipe pluridisciplinaire auprès de l'enfant et de sa famille, à la maison comme à l'école.

Au total, en France chaque année près de 140 000 personnes sont victimes d'un AVC (accident vasculaire cérébral), soit un toutes les 4 minutes. L'AVC représente la première cause de handicap acquis de l'adulte, la première cause de mortalité chez la femme et la troisième chez l'homme. Chez l'adulte, la prévention est une priorité pour prévenir les facteurs de risque de l'AVC : une alimentation moins salée et mieux équilibrée, la lutte contre le surpoids, l'arrêt du tabac, la réduction de la consommation d'alcool, la pratique d'une activité physique régulière, la lutte contre le stress sont autant d'actions qui diminuent les risques d'hypertension artérielle, d'obésité, de diabète, d'hypercholestérolémie pouvant favoriser la survenue d'un AVC.

Contact presse

Cabinet d'Adrien TAQUET
Secrétaire d'Etat chargé de la protection de l'enfance
Service presse et communication
sec.presse.enfance@sante.gouv.fr
01 40 56 84 92